



CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 10 juin 2013

Il est 20h00 lorsque **Mme A. Rouge, Présidente**, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier-sur-Vevey.

Elle salue la Municipalité, M. B. Demierre, Secrétaire municipal et boursier, M. G. Ferrari, Sergent-major de police, M. M. Milosavljevic, Huissier, ainsi que le public.

Mme D. Palmieri s'étant excusée ce matin pour raisons de santé, **M. H. Hoose** est nommé secrétaire ad intérim jusqu'à l'élection de la secrétaire.

Mme A. Rouge nomme également **M. F. Dufour** et **M. M. Layaz** en tant que scrutateurs ad intérim pour la séance de ce jour.

Les membres suivants sont excusés : Mmes M. Savoy, D. Petitat, V. Rapsode, M. Alvarez, MM. S. Liniger, L. Volet, J.-F. Tuberosi, J.-L. Klopfenstein et B. Savoy.

Absents : MM. M. Ceppi, P. Chappuis, J. Grandchamp et S. Bhatt.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Mme A. Rouge, Présidente, propose d'ajouter un point 4 bis à l'ordre du jour, à savoir la nomination d'une nouvelle secrétaire au Conseil communal. Cette nomination était prévue au point 13 de l'ordre du jour, mais Mme D. Palmieri s'étant excusée, la Présidente propose d'avancer ce point pour permettre l'entrée en fonction de la nouvelle secrétaire dès sa nomination.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

3. **Procès-verbal de la séance du lundi 11 février 2013**

M. B. Gallot-Lavallée demande la modification suivante au point 7 du procès-verbal du 11 février 2013 :

« **M. B. Gallot-Lavallée** informe qu'il n'y a presque plus d'images de rapaces sur les vitrages de l'abri du parc Chaplin et demande le rajout de silhouettes. Il rappelle que ces vitrages sont de vrais pièges pour les oiseaux ».

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux

Suite aux déménagements de Mme M. Reichmuth et de M. Y. Apothéloz, Mme la Présidente procède à l'assermentation de deux nouveaux Conseillers : **Mme A. Volet** et **M. W. Marchionno**. Elle leur souhaite la bienvenue et les invite à prendre place avec les autres membres.

4 bis Nomination de la secrétaire du Conseil communal

Mme A. Rouge, Présidente, présente Mme Magali Piguet, candidate au poste de secrétaire. Elle demande si d'autres personnes souhaitent se présenter. Aucune autre candidature n'étant proposée, il est procédé au vote par bulletin secret.

Mme M. Piguet obtient la totalité des voix (47) et est nommée secrétaire du Conseil communal avec effet immédiat.

5. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

Mme A. Rouge, Présidente, donne lecture des lettres suivantes :

- lettre de démission au 30 juin 2013 de **Mme D. Palmieri**, en tant que secrétaire du Conseil communal ;
- lettre de démission de **M. Y. Apothéloz** suite à son déménagement ;
- réponses du Président du Grand Conseil Philippe Martinet et de la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux au courrier du bureau du 12 février 2013 concernant le report des charges entre les collectivités cantonales et les collectivités communales.

Mme A. Rouge, Présidente, s'est rendue aux invitations suivantes :

- à la 163^{ème} Abbaye des Monts-de-Corsier, le **jeudi 9 mai** (Ascension) au Collège des Monts-de-Corsier, où elle a pu assister aux tirs d'essais des jeunes âgés de 7 à 16 ans. Elle félicite le jeune Comité pour son organisation et pour le maintien de cette tradition qui permet aux habitants de se retrouver pour une fête locale ;
- à l'inauguration officielle de la Maison de commune, le **samedi 25 mai** ;
- à la séance d'information concernant la nouvelle loi sur les communes, le **lundi 27 mai**, à La Tour-de-Peilz. Cette nouvelle loi implique une correction sur le règlement du Conseil. Une Commission ad hoc planche déjà sur le nouveau règlement. Les membres sont remerciés pour leur engagement pour ce travail fort intéressant mais fastidieux. La nouvelle loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le Canton n'a pas donné de date limite pour présenter le nouveau document. La Commission ad hoc espère présenter son travail cet automne ;

- à la 121^{ème} assemblée générale des délégués de Gastrovaud (Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers), le **jeudi 6 juin**, au Château de Chillon.

Les votations du dimanche 9 juin 2013 se sont bien déroulées. Sur les 9 jeunes convoqués pour le dépouillement, 5 se sont présentés, 2 se sont excusés et 2 étaient absents.

La sortie du Conseil communal est fixée au vendredi 20 septembre 2013 et aura pour but la visite de l'ONU à Genève.

En 2016, le Conseil communal de Corsier devra – suite à la votation du 4 septembre 2011 sur l'initiative parlementaire/élection du Conseil communal à la proportionnelle dans les communes de plus de 3'000 habitants – présenter ses membres sur des listes de partis. Comme certains Conseillers de Corsier ne souhaitent pas appartenir à un parti politique, le bureau est en discussion pour créer un groupe « sans parti ».

En ce qui concerne les **séances du Conseil**, le bureau ainsi que quelques Conseillers demandent à la Municipalité s'il serait possible de déplacer une séance au lieu de l'annuler comme cela a été le cas pour celle du 15 avril. **M. F. Brun, Syndic**, répond que la Municipalité fait son possible en fonction des objets à présenter. **Mme A. Rouge** informe qu'une séance au mois de mai, même avec deux objets, aurait peut-être déchargé la séance de ce soir. **M. F. Brun, Syndic** répond que cette séance sera un bon test pour voir si effectivement il aurait fallu déplacer la séance du 15 avril plutôt que de l'annuler.

6. Communications de la Municipalité

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Giratoire du Pont de Fenil : après de longues discussions avec l'Etat de Vaud, le dossier a enfin pu être mis à l'enquête publique du 25 mai au 24 juin 2013.

Fusion des communes de la Riviera : dans le cadre de l'étude sur l'opportunité d'une ou plusieurs fusions parmi nos 10 communes de la Riviera, une enquête a eu lieu en mars de cette année. Le résultat montre que 77% des citoyens des 10 communes de la Riviera sont favorables à un renforcement des collaborations et à un rapprochement avec les communes voisines. On trouve les raisonnements suivants :

- Economie d'échelle 37% (il y a moins de coûts quand on se regroupe)
- Meilleure capacité à gérer des grands projets communs 15%

Si la majorité des sondés se montre plutôt favorable à ce genre de collaborations, des craintes persistent vis-à-vis d'une fusion pure. Les principales craintes d'une fusion sont :

- | | |
|---------------------------------------|-----|
| • Perte de contrôle sur les décisions | 22% |
| • Coûts supplémentaires | 20% |
| • Perte d'identité | 20% |
| • Augmentation des impôts | 12% |

Comme finalité de l'enquête sur l'ensemble des personnes interrogées on peut dire :

- | | |
|-----------------------------------------------|-----|
| • Sont favorables à la fusion | 26% |
| • Souhaitent une collaboration étendue | 27% |
| • Plébiscitent des collaborations ponctuelles | 20% |

- **Totalement opposé à des renforcements et collaborations** 15%

Un projet sur la façon de «vivre ensemble» va être élaboré en tenant compte des résultats de cette enquête. Il présentera des propositions d'organisations institutionnelles et sera exposé à la population dès cet automne.

Aménagement du territoire : dès le 1^{er} juillet 2013, la consultation des dossiers d'enquêtes publiques aura lieu au Bureau technique intercommunal, durant les heures d'ouverture du bureau.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 : la Maison de commune rénovée a été inaugurée le samedi 25 mai dernier. Environ 300 personnes ont visité les locaux. La partie officielle et l'apéritif qui a suivi ont eu lieu à l'extérieur malgré le temps pluvieux et froid.

Réfection immeuble Meruz 10 : les travaux ont commencé par la pose des échafaudages au début du mois de mai.

Pavillon Chaplin : les vitrages du pavillon Chaplin ont été soumis à l'Association BirdLife Suisse à Zürich qui les a acceptés en 2006. Les « traits » imprimés ont un effet dissuasif pour les oiseaux et remplacent judicieusement les silhouettes qui ne sont plus autorisées.

C3 : Steven de Palézieux a été nommé en tant que membre de la Commission Consultative de Circulation en remplacement de Michèle Reichmuth.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Fête des voisins : la fête des voisins a eu lieu le vendredi 31 mai. 12 personnes se sont inscrites dans notre commune.

Naturalisations : ont été assermentés en date du 1^{er} mai 2013 : M. Eric Boden, son épouse Valérie et leur fille Alix. Comme jusqu'ici, cette information continuera d'être communiquée au Conseil communal deux fois par année, en juin et en décembre.

Par respect de la loi sur la protection des données, les naturalisations ne sont pas communiquées dans le journal « Le Corsièran », par contre, leur nombre est indiqué chaque année dans le Rapport de gestion de la Municipalité.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

SDIS : l'action « prévention feu » des écoles de 4^{ème} du Cercle de Corsier, organisée par le SDIS Pèlerin, a eu lieu le vendredi 31 mai 2013, sur le Parking Chaplin.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

SIGE : Dans sa séance du 17 avril 2013, le Comité de direction du SIGE, après avoir procédé au retour d'audit et entendu les arguments du Directeur exécutif le 15 avril dernier, a pris majoritairement la décision de mettre fin au contrat de travail le liant avec Monsieur C. Higy, ceci dans le respect de son contrat de travail et des délais de résiliation.

Cette décision est fondée sur des divergences de vues sur la direction du Service et ne peut être réduite, dans un contexte plus large, à la seule question de la caisse noire. Le Comité de direction du SIGE précise également que l'intégrité de Monsieur C. Higy n'est pas en cause.

Giratoire du Rio Gredon : nous avons participé financièrement au projet de Giratoire du Rio Gredon. Les travaux de revêtement ont eu lieu ce week-end et le marquage des pistes cyclables a été fait.

Environnement – Philippe Bricod

Fauchage des talus : les talus ainsi que les carrefours sont fauchés au printemps sur un mètre de largeur afin de garantir la visibilité des automobilistes. Le solde est fauché en fin de saison. Le Service de voirie respecte la biodiversité notamment de certains bords de chemins où poussent des plantes protégées telles que le mélampyre des bois.

La collaboration intercommunale est déjà en vigueur sur ces différents services : balayage, fauchage et déneigement.

Gestion des déchets : nous travaillons intensément sur le projet de création d'une déchetterie intercommunale avec les trois communes du Cercle. Cette démarche est en lien avec la future introduction d'une taxe au sac sur la Riviera et le préavis sur le Règlement pourrait être soumis à votre Conseil lors de la séance du 2 septembre 2013.

7. Préavis 2/2013 – « Réparation de la cloche no 1, restauration des cloches no 2 et no 3 et divers travaux d'entretien »

Mme M. Savoy, rapporteure, étant absente, **M. M. Burnier** de la Commission ad hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

M. P. Groux s'inquiète qu'il n'y ait eu que deux membres de la Commission ad hoc de Corseaux qui se sont réunis pour étudier le préavis. La majorité n'étant pas atteinte, il demande si cela peut freiner le projet. **M. F. Brun, Syndic**, répond que la Commission de Corseaux était consciente du problème et que les membres allaient se réunir une deuxième fois pour atteindre le quorum. **M. P. Bugmann** demande si des démarches ont été faites pour effectuer un contrôle par ultrason et s'il y a une garantie sur les travaux à venir. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il a pris contact avec l'entreprise Ruetschi qui signale qu'après avoir chauffé, fondu la cloche et après qu'elle se soit refroidie, un contrôle complet est effectué avec ultrason. Il n'y a pas de garantie. Il se peut qu'il y ait un défaut invisible qui ressort au moment du refroidissement, mais à ce moment-là, l'entreprise effectue tout de suite les démarches pour trouver une solution. L'entreprise hollandaise a une excellente réputation pour son sérieux.

En ce qui concerne la question de la Commission ad hoc qui voulait savoir pourquoi on emploie du mélèze et pas du chêne, **M. F. Brun, Syndic**, informe que le plancher est en sapin. Il n'est ni en mélèze ni en chêne. Cela n'a pas de sens de mettre du chêne alors que le mélèze est aussi durable que le chêne. De plus, cela doublerait le prix. Le plancher sera donc en mélèze. Par contre, pour la réalisation du beffroi, qui est en chêne, ces réparations se feront également en chêne.

M. D. Isler demande si des mesures seront prises pour protéger les chauves-souris qui se trouvent dans le clocher. **M. F. Brun, Syndic**, répond que la Municipalité n'était pas consciente de cette problématique et que le canton a demandé, étant donné que le Temple était répertorié comme lieu de vie des chauves-souris, de faire une analyse. Les Monuments historiques n'étaient également pas au courant de la situation. Maintenant il faut prouver s'il y a ou pas des chauve-souris dans le clocher. Apparemment, il n'y en a pas en haut, mais uniquement dans des locaux situés en-dessous, qui ne seront pas du tout touchés par les travaux. Une analyse est encore nécessaire.

Mme C. Cuénod-Cochard demande si une visite sera prévue après ces réparations. **M. F. Brun, Syndic**, retient l'idée et une inauguration sera certainement prévue. Mme Hoffmann des Monuments Historiques est favorable pour montrer cet endroit au public.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge**, Présidente, soumet le préavis 02/2013 au vote, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à mandater les différentes entreprises pour la réparation de la cloche no 1 et les divers travaux supplémentaires pour un montant de CHF 131'145.00 sous condition de l'acceptation de 50% de ce montant par le Conseil communal de Corseaux ;
- 2) de lui octroyer, à cet effet, un montant de CHF 65'500.00 à prélever dans la « Réserve pour investissements futurs » figurant au Bilan ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 65'500.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 02/2013 est accepté à l'unanimité.

8. **Préavis no 03/2013 « Intégration des Services de défense contre l'incendie et de secours Pèlerin, Pléiades et Montreux-Veytaux dans l'Association de communes Sécurité Riviera et modification des Statuts y relative »**

M. M. Wertz, rapporteur de la Commission ad hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis 03/2013 au vote, soit :

- 1) de confier les tâches et missions du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) de Corsier-sur-Vevey à l'Association de communes Sécurité Riviera ;
- 2) d'adopter les modifications des Statuts de Sécurité Riviera et de leur Annexe, portant sur les articles suivants :

- article 5 - Buts principaux
- article 31 - Ressources
- article 34 - Répartition des charges entre les communes
- article 44 - Dispositions transitoires
- article 45 - Entrée en vigueur
- article 46 - Dispositions finales
- Annexe aux Statuts de l'Association de communes.

Le préavis no 03/2013 est accepté avec 46 voix et 1 abstention.

9. Préavis no 04/2013 « Demande de Crédit pour le remplacement des deux chaudières à mazout par une chaudière à gaz et mise hors service de la citerne des collèges du Cercle de Corsier »

Mme A. Rouge, Présidente, précise que l'Association scolaire intercommunale n'est pas propriétaire des bâtiments scolaires du Cercle mais qu'ils appartiennent à chaque commune.

M. D. Chollet, rapporteur de la Commission ad hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des Finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

M. H. Hoose demande quel est le planning de la pose des panneaux solaires. **M. P.-A. Debétaz, Municipal**, répond que les panneaux solaires seront installés sur la toiture du Collège Pléiades ces prochaines semaines. **Mme L. Khouri-Dagher** souhaite savoir si pour ce genre de travaux, plusieurs devis sont demandés. **M. P.-A. Debétaz, municipal**, répond que deux voire trois offres sont demandées dès que le montant des travaux dépasse CHF 10'000.00.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis 4/2013 au vote, soit :

- 1) d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement des deux chaudières à mazout par une chaudière à gaz et mise hors service de la citerne des collèges du Cercle de Corsier ;
- 2) de lui octroyer, à cet effet, un montant de CHF 127'300.00 à prélever dans la « Réserve Bâtiments scolaires » figurant au Bilan ;
- 3) de financer cette dépense par recours à un emprunt à hauteur de CHF 127'300.00 et d'assumer les charges financières y relatives.

Le préavis no 04/2013 est accepté avec 46 voix et 1 abstention.

10. **Préavis no 05/2013 « Adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales »**

Mme N. Cochard, rapporteur de la Commission ad hoc, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances, chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

Mme A. Rouge, Présidente, ouvre la discussion.

M. H. Hoose s'interroge sur l'âge limite pour bénéficier des subventions, à savoir l'âge de fin de scolarité. Est-ce que les communes concernées risquent des torts juridiques. **Mme U. Bucher, Municipale**, informe qu'on ne risque absolument pas de torts juridiques. Toutes les communes de la Riviera ont accepté le même règlement et il fallait déterminer où arrêter le subventionnement. Les communes ont conjointement décidé de fixer l'âge pour bénéficier des subventions à la fin de la scolarité obligatoire. Cela n'empêche pas un étudiant, qui ne serait plus en âge de scolarité, de faire une demande de subvention à la Municipalité. A ce moment-là, c'est à la Municipalité de décider si oui ou non elle accorde une subvention.

Mme C. Cuénod-Cochard demande – étant donné que le tarif dépend du moment que l'on consacre au cours - si l'enfant peut choisir son temps de cours. **Mme U. Bucher, Municipale**, répond par l'affirmative. Chaque enfant est libre de choisir l'instrument et le temps qu'il veut lui consacrer. L'enfant n'est pas du tout limité sur le temps d'enseignement.

Mme A. Rouge, Présidente, se réfère au courrier d'inscription pour tous les élèves du Conservatoire de musique où il n'est fait aucune mention comme quoi on peut obtenir une aide de la commune. **Mme U. Bucher, Municipale**, répond qu'il faut d'abord que le règlement soit adopté par le Conseil communal et par la suite une information adéquate sera donnée aux parents par le Conservatoire.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, soumet le préavis 5/2013 au vote, soit :

- 1) d'adopter le règlement concernant le subventionnement des études musicales en fixant son entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2013.

Le préavis no 05/2013 est accepté avec 45 voix et 2 abstentions.

11. **Préavis no 06/2013 « Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2012 »**

Mme A. Rouge, Présidente, passe en revue, sous-titre par sous-titre, le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que les comptes communaux 2012 et ouvre la discussion.

Intervention de **M. R. Genoud** au point 14/15 « services financiers » des comptes communaux. Sous le numéro 220.3521 et 220.4520, concernant la péréquation, on

voit qu'il s'agit d'estimations. Il demande quand est-ce qu'il y aura des chiffres réels. **M. F. Brun Syndic**, propose que le boursier **M. B. Demierre** réponde à cette interrogation. Ce dernier informe que le décompte des péréquations arrive durant l'été quand tous les documents communaux sont déjà tirés. Le poste 220.3521 se compose du résultat du décompte final de l'année précédente et de l'estimation de l'exercice en cours.

Intervention de **M. R. Genoud** aux pages 36/37 des comptes communaux. Sous le numéro 610.351, il est constaté que la Commune participe aux charges de police et gendarmerie. Il demande s'il s'agit d'une nouvelle cotisation ou d'un changement technique d'écriture. **M. F. Brun, Syndic**, informe qu'il s'agit d'une charge qui n'était pas encore au budget. C'est une nouvelle répartition des frais de la Police entre le Canton et les Communes. A l'avenir, elle sera à payer chaque année et a été prévue au Budget 2013. Les communes ont été un peu piégées par la réforme policière.

Passage en revue par **Mme A. Rouge, Présidente**, des comptes de la CIEHL ainsi que du Fonds Culturel intercommunal. Aucun commentaire n'est formulé.

Passage en revue du **rapport de la Commission de gestion**.

M. R. Genoud ne peut tolérer l'expression erronée figurant à la page 7 du rapport, notamment la phrase stipulant que les activités des exploitants agricoles aux Monts-de-Corsier sont trop polluantes. Les exploitants sont formés, titulaires de CFC et subissent des contrôles fréquents, nombreux et stricts. Il demande à la Cogest sur quelle base elle a écrit cela et demande une correction sur le prochain rapport. **M. Ph. Goletta, Municipal**, demande à M. Genoud de ne pas voir cela comme une attaque personnelle et explique qu'il est question ici de la source des Fontaines Murées, contrôlée par le Canton, et où il a été trouvé des matières fécales bovines, ce qui a engendré son déclassement pour raison sanitaire. Il s'agit d'une source de surface qui ne peut plus être utilisée. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une attaque personnelle contre les agriculteurs et s'excuse s'il s'est mal exprimé lors de sa rencontre avec la Commission de gestion. **M. R. Genoud** est satisfait de la réponse mais informe que ce n'est pas ce qui est sous-entendu dans le rapport.

Mme N. Cochard s'étonne – en page 2 du rapport – de la demande d'avoir un membre qui habite les Monts-de-Corsier au sein de la Commission de circulation, alors qu'elle-même y habite. **M. M. Paquier** s'excuse au nom de la Commission de gestion et informe qu'il s'agissait de soutenir le souhait qu'un membre des Monts-de-Corsier fasse partie de la Commission.

M. H. Hoose s'interroge concernant la circulation et les macarons. Dans le cadre de la modification de la circulation à Vevey, il s'étonne d'un article de presse qu'il a pu lire et dans lequel le Syndic de Vevey M. Ballif citait M. P.-A. Debétaz, Municipal, qui disait que le système à Corsier serait identique à celui de Vevey. **M. B. Schär, Municipal**, informe qu'un projet de règlement sera soumis au Conseil lors de la séance de septembre. Dans ce règlement, il y aura une proposition de macarons pour le village.

M. F. Brun, Syndic, demande une correction à la page 17 du rapport. Il souhaite que le nom d'une entreprise ne soit pas mentionné dans ce rapport qui est public afin d'éviter les problèmes. D'autre part, il souhaite que la somme de CHF 2'700'870.19 ne soit pas mentionné comme une amélioration puisqu'on ne peut pas comparer le

montant du déficit budgété avec le cash flow réalisé. Il s'agit de deux choses différentes. **M. E. Schopfer** prend note des corrections souhaitées.

M. M. Paquier lit les conclusions du rapport.

M. P. Bugmann revient sur le commentaire du Syndic concernant le nom de l'entreprise qu'il ne souhaite pas mentionner. Il informe qu'il n'y a rien de secret puisque des articles ont été publiés dans les journaux. Il n'est pas dit que l'entreprise ne paye pas et s'étonne que la commune puisse avoir un problème de confidentialité.

M. F. Brun, Syndic, répond qu'on ne peut pas citer une personne, morale ou physique, sans avoir de problème si le rapport est diffusé sur internet.

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge**, Présidente, soumet le préavis 6/2013 au vote, soit :

- 1) d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2012 tels que présentés ;
- 2) d'approuver les comptes de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- 3) d'approuver les comptes du Fonds culturel Riviera ;
- 4) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Le préavis no 06/2013 est accepté à l'unanimité.

Mme A. Rouge, Présidente, remercie la Commission de gestion ainsi que la Municipalité pour leur travail.

12. Election d'un membre à l'Association scolaire intercommunale du cercle de Corsier

Mme M. Reichmuth ayant démissionné du Conseil communal, elle a également démissionné de l'Association scolaire intercommunale. **Mme A. Rouge, Présidente**, demande si quelqu'un souhaite participer à l'Association scolaire. **M. M. Wertz se présente et est nommé par acclamations.**

13. Election du bureau du Conseil

Mme A. Rouge, Présidente, lit les articles 11 et 12 du règlement du Conseil communal.

A) Ouverture du scrutin pour la présidence du Conseil communal

Mme A. Rouge, Présidente, propose sa candidature pour un 2^{ème} mandat d'une année et cède sa place à **M. H. Hoose**, vice-président, pour procéder à l'élection.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, **M. H. Hoose** procède au vote par bulletin secret.

Mme A. Rouge est élue avec 46 voix et 1 blanc. Elle reprend sa place et remercie les Conseillers pour leur confiance.

B) Ouverture du scrutin pour la première vice-présidence du Conseil communal

M. H. Hoose se représente pour un 2^{ème} mandat d'une année.

Aucun autre conseiller ne souhaitant se présenter, **Mme A. Rouge, Présidente,** procède au vote par bulletin secret.

M. H. Hoose est élu avec 46 voix et 1 blanc.

C) Ouverture du scrutin pour la 2ème vice-présidence du Conseil communal

M. P. Groux se représente pour un 2^{ème} mandat d'une année.

Aucun autre conseiller ne souhaitant se présenter, **Mme A. Rouge, Présidente,** procède au vote par bulletin secret.

M. P. Groux est élu avec 39 voix et 6 blancs (sur 45 bulletins rentrés).

D) Ouverture du scrutin pour les deux scrutateurs du Conseil communal

Mmes V. Rapsode et D. Petitat se représentent.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, **Mmes V. Rapsode et D. Petitat sont élus par acclamations.**

E) Ouverture du scrutin pour les deux scrutateurs suppléants du Conseil communal

Mme I. Cochard et M. B. Gallot-Lavallée se représentent.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, **Mme I. Cochard et M. B. Gallot-Lavallée sont élus par acclamations.**

14. Election de la Commission de gestion

Mme A. Rouge, Présidente, lit la lettre de **M. E. Schopfer** signalant que les membres suivants se représentent :

Mmes L. Khouri-Dagher, M. Meier et MM. M. Paquier, Ph. Mayor, S. Liniger.

Ne se représentent pas : Mme G. Critobal et M. E. Schopfer.

Deux nouveaux membres doivent être élus. Sur les 5 nouveaux membres, le candidat qui obtiendra le plus de voix sera élu pour la fin de la législature.

Mme A. Rouge, Présidente, demande s'il y a deux personnes qui se présentent pour la Commission de Gestion. **M. E. Schopfer** propose la candidature de **Mme C. Haefliger** qui accepte. **Mme M. Meier** propose la candidature de **M. Ph. Dardenne** qui accepte.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, il est procédé à l'élection des 5 membres suivants qui sont élus pour la prochaine année :

Mme L. Khouri-Dagher	avec 34 voix
Mme M. Meier	avec 35 voix
M. S. Liniger	avec 38 voix
Mme C. Haefliger	avec 35 voix
M. Ph. Dardenne	avec 33 voix

M. S. Liniger ayant obtenu le plus grand nombre de voix, il est élu pour la fin de cette législature.

15. Election de la Commission des finances

A part **M. Ph. Logean**, tous les membres de la Commission des finances se représentent. Il faut donc un candidat. **M. P. Bugmann** propose la candidature de **Mme C. Haller** qui accepte.

Aucun autre candidat ne souhaitant se présenter, **Mme C. Haller est élue par acclamation.**

16. Divers et propositions individuelles

A) Patrimoine mondial Lavaux / UNESCO

M. P. Bugmann souhaite obtenir de la part de la Municipalité un plan exact du périmètre de Lavaux, pour voir quelle proportion de Corsier en fait partie.

B) Scandale du SIGE

M. A. Goy souhaite avoir l'avis de la Municipalité sur l'affaire du scandale du SIGE et du licenciement de son directeur et demande ce que la Municipalité compte entreprendre. **M. F. Brun, Syndic**, répond que 95% des informations reçues viennent d'un journaliste. S'il y a scandale, c'est un scandale de presse. Il n'y a pas eu d'analyse équilibrée. Les Comités n'étaient peut-être pas assez actifs. Des enquêtes vont avoir lieu. L'affaire de la caisse noire est accessoire. La Municipalité n'a aucun problème avec le CODIR du SIGE actuel. **M. A. Goy** s'étonne qu'il n'y ait pas eu de démentis. **M. F. Brun, Syndic**, réaffirme que le scandale n'était pas aussi important que ce que les gens ont pu lire dans la Presse et qu'un seul journaliste s'est occupé de l'affaire. **M. B. Schär, Municipal**, appuie les propos du Syndic et croit vraiment que le CODIR gère au mieux cette crise. Il n'y a pas de démentis. Le SIGE est tenu sur la confidentialité du résultat des audits. C'est vrai qu'il y a eu un déficit de communication mais un seul son de cloche ne suffit pas. **M. Ph. Goletta, Municipal**, réagit sur le licenciement du directeur du SIGE. Il informe que la caisse noire existait déjà depuis bien longtemps et que ce n'est pas la raison du licenciement. Ce dernier est dû aux soucis personnels rencontrés avec le directeur. Il explique la provenance

de cette caisse noire et demande de laisser faire la justice. Il demande également aux Conseillers de faire attention à ce qu'ils lisent dans la Presse et de prendre ces informations avec un certain recul.

C) Postulat sur la qualité de l'eau à Corsier du 29.10.2012

M. D. Isler lit le texte suivant, apportant des commentaires et rectifications sur le postulat qu'il a déposé le 29 octobre 2012 concernant la qualité de l'eau à Corsier :

Tout d'abord tous mes remerciements à la Commission de Gestion pour avoir traité ce sujet ainsi qu'à Monsieur Goletta qui a transmis ce postulat au SIGE. La réponse du SIGE du 11 décembre 2012 m'a été transmise le 04.06.2013 en annexe au rapport de l'exercice 2012 de la CoGest.

Je constate que dans le rapport de la CoGest sont confondues «installations privées» et «installations publiques». Je tiens à préciser et à répéter que l'observation de l'eau trouble avait été constatée vers la fontaine devant le four banal **et** simultanément dans la maison juste après de fortes averses. Le phénomène décrit dans le postulat de la turbidité de l'eau n'a donc pas été lié à une «installation privée».

M. Goletta nous a informés lors de la discussion sur le postulat le 29 octobre 2012, que la source «Fontaines Murées» a été fermée à cause de problème de purin dans l'eau.

Dans la réponse du SIGE du 11 décembre 2012, je trouve beaucoup d'informations intéressantes de manière générales sur la géologie, la provenance de l'eau, le phénomène de la turbidité de l'eau, le traitement de l'eau, de la corrosion des conduites des anciennes installations dans les maisons, l'accréditation du laboratoire du SIGE... etc.

Par contre des éléments très concrets manquent, d'une part dans le rapport de la CoGest ainsi que dans la réponse du SIGE concernant la décision de fermer la source «Fontaines Murées». Pour moi et d'autres consommateurs de notre eau, il aurait été intéressant de savoir plus sur la gestion du problème même.

A savoir :

- Depuis quand est-ce qu'on avait connaissance de cette pollution liée à l'agriculture?
- Est-ce qu'il y avait des contrôles plus systématiques et ponctuels, par exemple après de fortes pluies à cet endroit ou dans le réseau à Corsier lorsqu'on a constaté ces problèmes?
- Est-ce que ces analyses sont accessibles?
- Quel facteur, quelle analyse, quelle étude a finalement amené à fermer la source?
- Quand est-ce qu'on a fermé cette source?
- Consultation des tableaux de contrôles des fontaines (PV du 29.10.2012)...

Je suis conscient que le problème à Corsier paraît résolu aujourd'hui. J'aurais trouvé bien d'en apprendre plus sur la manière concrète d'agir pour apprendre pour demain.

M. Ph. Goletta, Municipal, répond que le phénomène de la source des Fontaines-Murées était connu depuis de nombreuses années. Elle était injectée dans le réseau en moyenne deux fois par an. Elle coûtait trop cher en analyse et a été fermée. Cela fait deux ans qu'elle a été déclassée. Il rappelle que toutes les sources sont régulièrement contrôlées.

D) Taxe au sac

M. H. Hoose demande ce qu'il en est de la taxe au sac poubelle. **Mme A. Rouge, Présidente**, répond que M. Ph. Bricod a déjà signalé qu'un préavis serait présenté en septembre. Elle propose, afin d'éviter les longs débats qui ont eu lieu dans certaines communes, de faire l'expérience dès maintenant de trier un peu plus ses déchets, de voir comment cela se passe dans la Commune du point de vue

accessibilité afin de pouvoir parler concrètement et que le débat soit constructif lorsque le préavis sera présenté.

E) Règlement sur la Police des constructions

Mme C. Cuénod-Cochard relève le bon travail de la brochure concernant Lavaux et demande si le règlement sur la Police des constructions sera mis à jour pour se rapprocher des intentions en matière d'aménagements ou autre. **M. F. Brun, Syndic**, informe que le règlement sera mis à jour d'ici deux ou trois ans. Il sera, dans la mesure du possible, identique pour les quatre communes du Cercle afin de faciliter le travail du Bureau Technique Intercommunal (BTI).

La parole n'étant plus demandée, **Mme A. Rouge, Présidente**, remercie les Conseillers pour le déroulement de la séance.

Elle remet un cadeau à l'ancien Président **M. Ph. Dardenne**, afin de le remercier pour son mandat d'une année (2011-2012). Au lieu de la traditionnelle assiette en étain, M. Ph. Dardenne a choisi une cloche.

La séance est levée (au son de la cloche) à 22h45.

Au nom du Conseil communal

La Présidente



A. Rouge



La Secrétaire



M. Piguet